

Entente sectorielle de développement

VISANT LA MISE EN ŒUVRE D'UNE STRATÉGIE RÉGIONALE ET TERRITORIALE D'ATTRACTION ET D'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES PERSONNES EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

2023-2027

UNE ENTENTE SECTORIELLE, C'EST QUOI?

Toute MRC peut conclure, avec des ministères ou organismes du gouvernement (MO) et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, des ententes concernant son rôle et ses responsabilités relativement à l'exercice des pouvoirs en matière de développement local et régional, notamment pour la mise en œuvre de priorités régionales et l'adaptation des activités gouvernementales aux particularités régionales. Ainsi, une ou des MRC et un ou des MO peuvent mettre en commun leurs ressources et leurs expertises afin que soit réalisé un ensemble d'activités de développement dans un secteur d'importance pour leur territoire.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

- Mettre sur pied une démarche appelée « Stratégie régionale et territoriale, d'attraction et d'établissement durable des personnes en Abitibi-Témiscamingue », assurant la convergence, la cohérence et la complémentarité des initiatives et des actions des différents partenaires à la fois pour colliger et diffuser de l'information que pour mettre en œuvre des projets ponctuels, innovants et concertés répondant aux enjeux à court et à moyen termes liés à l'attraction, l'accompagnement et l'enracinement de nouveaux témiscabitiens;
- Améliorer le bilan migratoire régional et soutenir les initiatives pour favoriser l'attraction et l'établissement durable des personnes.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

1. Plan d'action régional

- Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action régional, en collaboration avec les ministères et organismes du milieu et dans une dynamique d'engagement pour le développement, en matière d'attraction, d'intégration et d'enracinement des personnes en Abitibi-Témiscamingue;
- Inclure au plan d'action, en 2023-2024, la continuité des objectifs retenus dans le cadre des appels de projets ciblés en 2022-2023 concernant 1) l'offre pour toute clientèle nouvellement installée en Abitibi-Témiscamingue d'un service de soutien individuel en présentiel ou à distance et 2) l'élaboration d'un plan de visibilité commun à l'ensemble des territoires.

2. Soutien aux services territoriaux

- Améliorer la capacité d'attractivité, d'accueil, d'intégration et d'enracinement des nouveaux arrivants en soutenant les acteurs du milieu responsables de la consolidation et du développement de services adaptés à cette clientèle, notamment, par la mise en place d'outils numériques innovants.

3. Développement et promotion d'une image de marque

- Assurer l'utilisation d'une image de marque Abitibi-Témiscamingue cohérente et attractive pour tout le territoire tout en tenant compte de la déclinaison d'identités propres aux territoires des MRC et de leurs besoins de main-d'oeuvre;
- Promouvoir une image positive, évoluée et ouverte de l'Abitibi-Témiscamingue en mettant en valeur les divers attraits des territoires et les opportunités d'emploi pour une main-d'oeuvre qualifiée, notamment en soutenant une participation active des représentant(e)s des cinq territoires de MRC dans les activités et les événements d'attraction et de représentation qui auront été ciblés.

4. Concertation régionale

- Constituer un lieu commun de concertation pour rassembler l'information et la diffuser et mettre en place des approches de collaboration entre les partenaires impliqués.

5. Élaboration et développement d'outils, de stratégies et de façons de faire innovants

- Développer des stratégies et des outils de recrutement pour les entreprises et organismes afin de bonifier leurs démarches de recrutement et d'attraction;
- Outiller les entreprises et les organismes dans leur processus de recrutement et soutenir la mise en place d'espaces de rencontres entre les entreprises et la main-d'oeuvre notamment, en élaborant des stratégies ciblées (adéquation entre l'offre et la demande) adaptées à notre réalité;
- Mettre sur pied une stratégie de sensibilisation innovante destinée aux employeurs de l'Abitibi-Témiscamingue sur les bonnes pratiques de gestion des ressources humaines en matière de recrutement, d'enracinement et de fidélisation de la main-d'oeuvre.

GOVERNANCE

L'entente est pilotée par un comité directeur composé des instances suivantes :
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
Services Québec (SQ)
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Inclusion (MIFI)
Les 5 MRC du territoire
Conférence des Préfets de l'Abitibi-Témiscamingue (CPAT)

MANDATAIRE

Attractivité Abitibi-Témiscamingue est le mandataire de l'entente. À cette fin, il est chargé d'administrer les fonds mis en commun et d'agir à titre de coordonnateur de l'entente.



TABLEAU SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS

L'enveloppe totale de l'entente sectorielle est de 2 871 200 \$. Celle-ci est composé des partenaires suivants :

PARTIES	TOTAL
MAMH	1 800 000 \$
Services Québec	105 000 \$
MIFI	150 000 \$
MEIE	400 000 \$
TOTAL MRC/VILLE	401 200 \$
CPAT (non monétaire)	15 000 \$
TOTAL	2 871 200 \$



COMMUNICATIONS ET COORDONNÉES

Pour toutes questions relatives à l'entente, veuillez contacter:

Andréa Paquin-Lessard

Directrice Générale
Attractivité Abitibi-Témiscamingue
873-561-1522 • andrea@attractivite-at.org